



Pour celles et ceux que je n'aurais pas croisés récemment, je souhaite vous adresser mes vœux les meilleurs dans votre vie personnelle, une bonne santé, la réussite et le plus de bonheur possible pour vous et vos proches.

❖ **BAR, RESTAURANT, EPICERIE**

Les futurs gérants de l'unique commerce du village ont été choisis. C'est un couple avec une longue expérience dans le domaine de la restauration. L'ouverture du commerce est envisagée pour avril 2024.

❖ **AGENCE POSTALE**

Les horaires d'ouverture de l'agence postale ont évolué depuis le 11 décembre 2023 et sont les suivants :

Lundi : Fermeture hebdomadaire

Du Mardi au Vendredi : 8h30 à 11h30

Samedi : 9h00 à 11h30

❖ **LOTISSEMENT SAINT LAURENT**

L'aménagement du lotissement est terminé. Les lots sont mis en vente à l'agence CIMM d'Oraison.

N° Lot	Superficie	Prix de vente	N° Lot	Superficie	Prix de vente
1	652 m ²	96 000 €	5	509 m ²	76 000 €
2	550 m ²	82 000 €	6	450 m ²	68 000 €
3	546 m ²	81 000 €	7	400 m ²	61 000 €
4	544 m ²	81 000 €			

❖ **TRAVAUX et AMENAGEMENTS**

- ✓ D'importants travaux d'aménagement ont lieu dans l'appartement au-dessus du bar-restaurant pour permettre l'installation des nouveaux gérants du commerce.
- ✓ Des demandes de subventions ont été déposées pour la réfection du passage à gué du Grand Rieu, ainsi que pour l'achat de l'épaveuse. L'ancienne est mise en vente en l'état ; si vous êtes intéressés, inscrivez-vous en mairie.
- ✓ L'entretien des chemins communaux continue à l'Hospitalet, à l'Alifant, ...

❖ **DLVAgglo**

✓ **Déchetteries**

A compter de Janvier 2024, l'accès aux déchetteries du territoire DLVAgglo devient payant pour les professionnels. Le paiement se fera uniquement en ligne et le prix est fixé à 60 € par passage.

✓ **Points d'Apports Volontaires**

Pour faciliter le tri qui est obligatoire, augmenter le nombre de points de tri, réduire les impacts de CO2 en réduisant le nombre de tournées, des colonnes en point d'apport volontaire vont être installées par le service de gestion des déchets de DLVAgglo. Ces colonnes regrouperont tous les flux : tri sélectif et ordures ménagères et pourront être personnalisées aux couleurs de la Commune

Avant l'installation de ces colonnes à l'automne ; les containers existants vont être regroupés en 7 points sur la commune afin de tester leur utilisation.

RAPPEL : Le tri sélectif est obligatoire, le règlement de collecte DLVAgglo est applicable depuis le 1^{er} Janvier 2023.







✓ **Compostage partagé :**

Un espace organisé où les habitants peuvent venir déposer leur biodéchets, selon des règles définies : consignes de dépôts, types de déchets, ...

Un bio composteur sera également mis en place à la disposition des villageois.

Une information de la DLVAgglo vous sera transmise pour plus de détails.

COMPARAISON DES PERFORMANCES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN KG/AN/HAB			
	FRANCE	RÉGION SUD	DLVAgglo
 OMR	255KG PAR HABITANT ET PAR AN	378KG PAR HABITANT ET PAR AN	376.13KG PAR HABITANT ET PAR AN
 EMBALLAGES	49KG PAR HABITANT ET PAR AN	35KG PAR HABITANT ET PAR AN	12.41KG PAR HABITANT ET PAR AN
 VERRE	30KG PAR HABITANT ET PAR AN	22KG PAR HABITANT ET PAR AN	25.7KG PAR HABITANT ET PAR AN
 DMA	583KG PAR HABITANT ET PAR AN	714KG PAR HABITANT ET PAR AN	865.11KG PAR HABITANT ET PAR AN

✓ **Une citerne DFCI** va être installée sur la Commune au lieu-dit « Les Exubis » par DLVAgglo.

✓ **Eau et Assainissement** : Depuis le 5 Janvier 2024, la régie eau et assainissement est sur tout le territoire de la DLVAgglo, il n'existe plus de délégation de service public (SAUR).

La régie devient un établissement public de caractère industriel et commercial (EPIC) qui assurera également les recouvrements.

Que vous souhaitiez vous abonner, effectuer une résiliation, adhérer au prélèvement automatique, consulter vos factures, payer celles émises depuis le 05 janvier 2024, contrôler votre consommation, demander une intervention ou encore faire une réclamation, vous pouvez désormais effectuer toutes vos démarches sur l'agence en ligne :

<https://www.dlva.fr/mon-agglo-au-quotidien/eau-assainissement/>

Deux bureaux à votre disposition :

1 rue du Château BP 20 – 04180 Villeneuve Tel : 04 92 78 41 33 Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45. regieeau@dlva.fr	72 Place du Dr Joubert – 04100 Manosque Tel : 04 92 70 50 57 Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 regieeau@dlva.fr
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

✓ **Astreinte** : Urgences eau et assainissement sur l'ensemble du territoire Régie des Eaux DLVAgglo – 06 86 31 32 55

✓ **Centre Aqualudique** : La Piscine Communautaire Bernard Jeanmet-Peralta, située à côté du centre hospitalier de Manosque, a été inaugurée mardi 9 janvier. L'ouverture est prévue en avril prochain. Le tarif d'entrée sera de 5,70 € pour les résidents DLVA et 6,50 € pour les extérieurs.

❖ **REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ECHANGES**

A l'initiative de la municipalité, cette réunion s'est tenue à l'atrium le 15 Décembre. Tous les thèmes prévus au programme ont été abordés et débattus dans une ambiance sereine et constructive.

❖ **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Comme indiqué dans la dernière lettre d'information, les services de la Préfecture recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023-175 du 10 mars 2023.

Une concertation a été effectuée auprès des habitants de la Commune : Réunion publique (décembre 2022) ; Informations Municipales (depuis 2017), affichage de panneaux d'informations sur la mairie.

Un tableau a été envoyé en septembre 2023 sur les zones concernées par le dépôt des permis de construire

par les sociétés Sonnedix et Ecodelta en février 2023.

Suite aux recommandations de Monsieur le Préfet, en janvier 2024, des zones élargies ont été définies sur le périmètre de protection de la source de Laga établi par la DLVAgglo (bassin versant de cette source), ainsi que du photovoltaïque en toiture sur des bâtiments communaux ou des ombrières.

❖ SIVU

Un bus électrique a été acheté par le SIVU. Dès que la borne de recharge sera installée, Virginie l'utilisera pour transporter nos petits élèves entre Puimichel et Le Castellet.

❖ ANIMATIONS

Le spectacle de Noël offert par le comité des fêtes a fait la joie des petits et des grands. Le magicien a bluffé toute l'assemblée.

Assemblée Générale du Comité des fêtes : **vendredi 9 février à 18h30**

❖ SERVICES

● OFFRES A DESTINATION DES PERSONNES AGEES A DOMICILE

Le dispositif expérimental EHPAD «Hors les murs» est porté par l'EHPAD public d'Oraison (Résidence Les Tilleuls). Il a pour vocation :

- ✓ Repérer les personnes âgées dépendantes,
- ✓ Faciliter et mieux coordonner la prise en charge globale au domicile,
- ✓ Permettre une évaluation continue de l'accompagnement et l'anticipation de toutes modifications de la prise en charge,
- ✓ Prévenir l'isolement,
- ✓ Garantir la continuité des services,
- ✓ Apporter un soutien à la personne âgée dépendante et à son aidant,
- ✓ Mise en place d'un système de visio-assistance : [Telegrafik](#).

Le dispositif EHPAD «Hors les murs» fait appel à du personnel salarié, sans se substituer aux intervenants déjà présents.

Le personnel salarié se compose de :

une responsable de service	une infirmière de nuit	des assistantes en soins gériatriques
un médecin coordonnateur	une ergothérapeute	un psychologue
une infirmière coordinatrice	une cadre de santé	un agent administratif

Pour s'inscrire : La demande d'intervention peut être effectuée par la personne elle-même, par ses proches, par les professionnels de santé.

L'admission dans ce dispositif est validée par la commission d'admission qui proposera alors un plan d'aide de maintien au domicile.

Afin de prévenir

- La fragilité et l'épuisement des aidants,
- L'isolement social,
- Le relais de prise en charge inopportun, soit par manque de coordination des différents intervenants à domicile ou soit par recours à des hospitalisations non nécessaires,
- L'inadaptation du domicile aux capacités de la personne âgée pouvant conduire à l'exposition à un niveau de risque inacceptable,
- Pour prévenir et limiter ces risques, la résidence « **Les Tilleuls** » et les partenaires, acteurs au domicile des personnes âgées s'engagent à déployer des modalités de collaboration permettant de proposer aux personnes âgées le choix d'un accompagnement gradué et personnalisé au service de leurs parcours de vie.

❖ France SERVICE

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire français. Ces guichets regroupent sur leurs sites plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. Ce service est **totalelement gratuit**.

Exemples de services proposés :

- ✓ Déclarer mes revenus, Faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- ✓ Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- ✓ Créer votre espace Pôle Emploi, Gérer votre compte Ameli

Dès janvier 2024, les conseillers France services participeront à **informer les usagers sur le dispositif d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz (chèque énergie)**, à les accompagner dans son utilisation, et à les orienter si besoin vers une assistance dédiée.

Un partenariat liera également le réseau France services et l'[Agence nationale de l'aménagement et de l'habitat](#) (Anah) afin d'inclure deux nouvelles démarches :

- MaPrimeRenov', l'aide de l'État à destination des propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique au sein de leur logement
- MaPrimeAdapt', le dispositif d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

L'opérateur **France Renov'** fait ainsi son entrée dans le bouquet des opérateurs de France services.

L'agence la plus proche de Puimichel est à Oraison, 5, allée Arthur Gouin Tél : 04 92 77 93 36

Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00 ; Le Samedi : de 09h00 à 12h00

❖ ELECTIONS

Le 9 Juin 2024 se dérouleront les élections des représentants au Parlement européen.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 1^{er} Mai par voie dématérialisée et jusqu'au 3 Mai par demande papier en Mairie. Une commission de contrôle des listes électorales se tiendra entre le 16 et le 19 Mai.

❖ OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLER

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti. Le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

❖ ENCOMBRANTS / DECHARGE MUNICIPALE

A partir du 1^{er} Février 2024, le jour de passage des encombrants sera le mardi au lieu du lundi. Le fonctionnement reste le même : 1 passage tous les quinze jours, inscription obligatoire auprès de la Mairie. Le prochain passage sera donc le mardi 6 février.

La décharge située au nord du village est définitivement fermée.

❖ ETAT CIVIL

Décès : Alain Plauchud et Guy Plauchud, Sincères condoléances aux familles.

Je voudrai rendre un hommage plus particulier à Alain, conseiller municipal de 1977 à 2008 et 1^{er} adjoint à notre maire honoraire Max Brunel pendant deux mandats.

Comme vous avez pu le remarquer, cette lettre d'information devient trimestrielle, n'hésitez pas à nous envoyer votre adresse mail si vous ne l'avez déjà fait sur mairie@puimichel.fr afin que nous puissions vous envoyer les informations intermédiaires (coupures d'eau ou d'électricité, arrêtés divers sur la Commune, travaux, etc ...)

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de Puimichel : <https://www.puimichel.fr/>



Département des Alpes de Haute Provence
Commune de PUIMICHEL

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 88 Avril 2024

I. FINANCES

- ❖ *Le compte administratif et le compte de gestion 2023* ont été approuvés à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 08 Avril 2024, avec un résultat de clôture de **153 582,46 €** (2 269,40 € en investissement et 151 313,06 € en fonctionnement).
- ❖ *Le compte administratif et le compte de gestion 2023* du Lotissement St Laurent ont également été approuvés avec un résultat de **-198 619,08 €**
- ❖ *Le budget primitif* de La Commune s'équilibre à **634 683,64 €** en fonctionnement et à **385 077,71 €** en investissement ; celui du Lotissement à **467 266,50 €** en fonctionnement et à **369 463,50 €** en investissement.
- ❖ *Le taux des Taxes Communales* reste inchangé :
Taxe foncière (bâti) : 38,20 Taxe foncière (non bâti) : 50,80
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires THs : 6,46
- ❖ *Loi des finances 2024* fixe à 3,9% l'augmentation du taux des bases fiscales.
- ❖ *Taxes communautaires* :
Taxes foncières sur les propriétés bâties : 2%
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe de 11,80% à 12,80%.
- ❖ *Subventions aux associations*

ADMR	250 €
Amicale des Pompiers	100 €
Amicale des donneurs de sang	150 €
Fondation du Patrimoine	50 €
FNACA	150 €
UNAPEI.....	100 €
APF	100 €
Secours catholique 04/05	100 €
Secours populaire	100 €
Association Lieutenant de Louveterie	100 €
Course cycliste « Montée de Puimichel »	300 €
L'Abri de Puimichel	300 €
- ❖ *Etat de la dette*

La Commune de PUIMICHEL supporte trois emprunts :

 - 2005 : voirie communale, emprunt sur 20 ans
 - 2008 : acquisitions immobilières, emprunt sur 20 ans
 - 2019 : acquisition immobilière, emprunt sur 10 ans

L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2024 s'élève à 329,00 € par habitant
L'annuité s'élève à 21 950,00 €

❖ **Une réflexion est en cours pour :**

- ✓ Augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- ✓ Créer une taxe spécifique au m² sur les terrains constructibles pour éviter toute rétention et spéculation foncières.
- ✓ Créer une taxe spécifique sur les logements vacants pour inciter les propriétaires soit à réhabiliter le logement en vue d'une mise en location, soit à mettre leurs biens en vente. Cette incitation permettrait d'accueillir de nouveaux habitants dans un cadre rénové, et de contribuer à l'amortissement de tous les équipements publics existants : chaussée, EP, OM, Eau, etc...

II. BAR RESTAURANT : « LE P'TIT BISTROT »

Aurélia et Thomas, les nouveaux gérants, sont arrivés à Puimichel accompagnés de leur petit Arthur et ont débuté leur activité le 10 avril. Grâce à l'énergie déployée par nos agents techniques Nathalie et Laurent, ainsi qu'au respect des délais par les différents artisans, les travaux de rénovation de l'appartement ont été achevés juste à temps. Nous remercions chaleureusement les adjoints François et Yvon pour leur suivi quotidien des travaux.

Ils vous accueillent du mercredi au dimanche (midi et soir), ouverture dès 8 heures le matin pour la pause-café. Il est possible de commander des croissants et pains au chocolat à déguster sur place ou à emporter. Un service dépôt pain (cuit sur place) est à votre disposition.

Côté restaurant, Thomas vous régale avec une cuisine maison, élaborée à partir de produits frais et de saison. En plus de l'ardoise habituelle, les mercredis, jeudis et vendredis, découvrez notre menu du midi à 18,50 € ainsi que le plat du jour à 13,50 €.

Le week-end, du samedi au dimanche, ne manquez pas le menu spécial à 28 €.

Il est vivement recommandé de réserver votre table en appelant au 04 92 87 84 92.

III. PLU

Le Plan Local d'Urbanisme a été adopté en 2013, ainsi que la modification simplifiée N°1 en 2020.

Le respect de la loi sur le climat dans le domaine de la construction est essentiel pour garantir un avenir durable et respectueux de l'environnement. Une 2^{ème} modification simplifiée du PLU est nécessaire pour changer le règlement des zones à urbaniser afin de favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments et intégrer des solutions innovantes pour minimiser leur impact environnemental.

Nous sommes à votre écoute si vous pensez à des modifications adaptées à cette procédure.

IV. TRAVAUX et AMÉNAGEMENT

✓ *Appartements communaux*

La famille ukrainienne domiciliée au-dessus de l'agence postale a déménagé dans un logement plus confortable, l'appartement va donc être entièrement rénové.

✓ *Voiries* : Un drain et une couche de graves 0/80 ont été déposés sur le chemin de l'Alifant.

Sur le chemin de l'Hospitalet, installation d'une buse et d'un caniveau.

✓ *Source de Saint-Firmin* : Un portique a été installé par les agents techniques afin de faciliter le remplissage des cuves pour arroser vos jardins.

- ✓ **Lotissement Saint-Laurent** : Suite à l'élaboration du budget, une délibération devrait être prise pour revoir à la baisse le prix des terrains. Nous vous tiendrons prochainement informés.
- ✓ **Les ailes du moulin** seront installées à la fin mai. De nombreux donateurs ont déjà participé à la souscription publique qui s'élève à ce jour à 2 255 €. Il est encore temps de faire un don sur le site de la Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org>

Vous pouvez également réaliser votre don en Mairie.

Pour rappel : Les donateurs bénéficient d'une réduction de l'impôt de 66% du montant du don. (Un don de 100€ vous fait bénéficier de 66€ de crédit d'impôt).

V. ANIMATIONS

- ❖ **Comité des Fêtes** : L'Assemblée Générale a eu lieu le 9 février. En raison de contraintes professionnelles, le bureau ne peut pas assurer les animations sur l'année 2024, aucun candidat ne s'est présenté à cette tâche très prenante.
Si des bénévoles sont intéressés, merci de vous présenter en Mairie.
- ❖ **Opération "Nettoyons le Sud"** : Le samedi 13 avril 2024, la Région Sud a organisé une grande opération de ramassage des déchets sur l'ensemble du territoire régional. Nous avons participé à cette journée qui a rassemblé plus d'une dizaine de personnes. Une ambiance chaleureuse était présente parmi les participants et une collation a été offerte par la Mairie après cette matinée. A noter : environ 25 Kg de déchets ont été ramassés sur la Commune. Merci aux présents pour votre participation.
- ❖ **Les animations prévues prochainement sont :**
 - ✓ **Le traditionnel repas des anciens sera préparé par le p'tit bistrot en Juin.** Les invitations seront envoyées prochainement aux personnes concernées.
 - ✓ **19 juin** : Fête champêtre de l'hippodrome à Oraison. Une information plus détaillée vous sera communiquée.
 - ✓ **Dimanche 7 juillet** : La « Balade des Gens Heureux ». Défilé de voitures anciennes, vente de pain cuit au four à bois du village, marché artisanal des producteurs locaux.
 - ✓ **Jeudi 25 Juillet : Concert DLVAgglo « Martine SCOZZESI » (Chansons à textes) à 21h00**

VI. PREVENTIONS DES INCENDIES DE FORÊTS

- ✓ **DLVAgglo: DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE**


En partenariat avec l'Office National des Forêts et dans le cadre de ses compétences de gestion des massifs forestiers DLVAgglo procède à l'installation sur l'ensemble du territoire de citernes d'eau pour permettre une plus grande réactivité des pompiers en cas d'incendie.

En 2023, une citerne avait été installée à proximité immédiate du Col de la Tranchée en limite avec la Commune de Malijai. Le projet d'une deuxième installation au lieu-dit Les Exubis est en cours. **Le dossier de demande de servitude est actuellement en consultation en Mairie jusqu'au 30 juin 2024.**

Il convient de rester extrêmement vigilant quant au risque d'incendie en se montrant prudent en toutes circonstances.

❖ EMPLOI DU FEU

Emploi du feu dans les AHP dans les espaces exposés selon AP 2020-021-006 du 21 janvier 2020

Pas de feu si le vent est supérieur à 40 km/h et lors des épisodes de pollution atmosphérique.				
 Emploi du feu strictement interdit pour les déchets verts issus de particuliers tels que les tontes de gazon, les tailles d'arbres et d'arbustes, les feuilles et les aiguilles mortes sauf les végétaux issus du débroussaillage obligatoire				
Dans les communes non soumises aux obligations légales de débroussaillage, aucun feu n'est possible chez les particuliers.				
1 ^{er} janvier	15 mars	15 avril	1 ^{er} juin	31 décembre
PÉRIODE À MOINDRE RISQUE	PÉRIODE DANGEREUSE	PÉRIODE À MOINDRE RISQUE	PÉRIODE TRÈS DANGEREUSE	PÉRIODE À MOINDRE RISQUE
Végétaux coupés * + Végétaux sur pieds ** ↓ Autorisés Janvier - février : feu possible entre 11h00 et 15h30 Mars : feu possible entre 9h00 et 16h30	Végétaux coupés * ↓ Autorisation municipale (annexe 3) feu possible entre 9h00 et 16h30 Végétaux sur pieds ↓ Dérégation préfectorale (annexe 4)	Végétaux coupés * ↓ Autorisés : feu possible entre 9h00 et 16h30 Végétaux sur pieds ↓ Dérégation préfectorale (annexe 4)	Brûlage des végétaux interdit Dérégation préfectorale pour les feux de la Saint-Jean, les mé- chouis, les feux de camp (annexe 5) Dérégation préfectorale en cas d'infection des végétaux (annexe 4) À partir du 15 septembre : auto- risation exceptionnelle pour les lavandiculteurs pour brûler les lavandes arrachées. Le Codis 112 et la gendarmerie devront être prévenus avant la mise à feu	Végétaux coupés * + Végétaux sur pieds ** ↓ Autorisés Décembre : feu possible entre 11h00 et 15h30 Octobre - novembre : feu possible entre 9h00 et 16h30
<small>* Végétaux coupés : issus des travaux agricoles, forestiers, débroussaillage obligatoires ** Végétaux sur pieds : issus de l'activité agricole et l'entretien des canaux d'irrigation</small>				

❖ OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSILLER

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

VII. ÉLECTIONS

L'élection des représentants au Parlement Européen se tiendra le **Dimanche 9 Juin 2024** (1 seul tour).

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 1^{er} Mai par voie dématérialisée et jusqu'au 3 Mai par demande papier en Mairie. Une commission de contrôle des listes électorales se tiendra le 16 Mai 2024.

Désormais, il vous est possible d'établir une procuration de manière totalement dématérialisée (décret n°2023-1389 du 29 décembre 2023) via le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/>.

VIII. DLVAgglo :

✓ SOURCE DE LAGA

Le recours au périmètre de protection du captage de Laga est reporté de deux ans (Arrêté Préfectoral n°2024-106-007).

✓ CENTRE AQUALUDIQUE DLVAgglo

Le centre aqualudique l'O-Vive de Manosque a ouvert ses portes le 25 Mars 2024.

Situé proche de l'hôpital, il propose de nombreuses activités pour les petits et les grands.

Plus d'informations sur <https://camanosque.fr/>.

✓ Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et pour le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble ;

La CTG matérialise l'engagement conjoint des CAF et des collectivités à poursuivre leur appui financier au service des familles du territoire.

Le comité de pilotage de la CTG sera copiloté par la CAF 04 et la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération ;

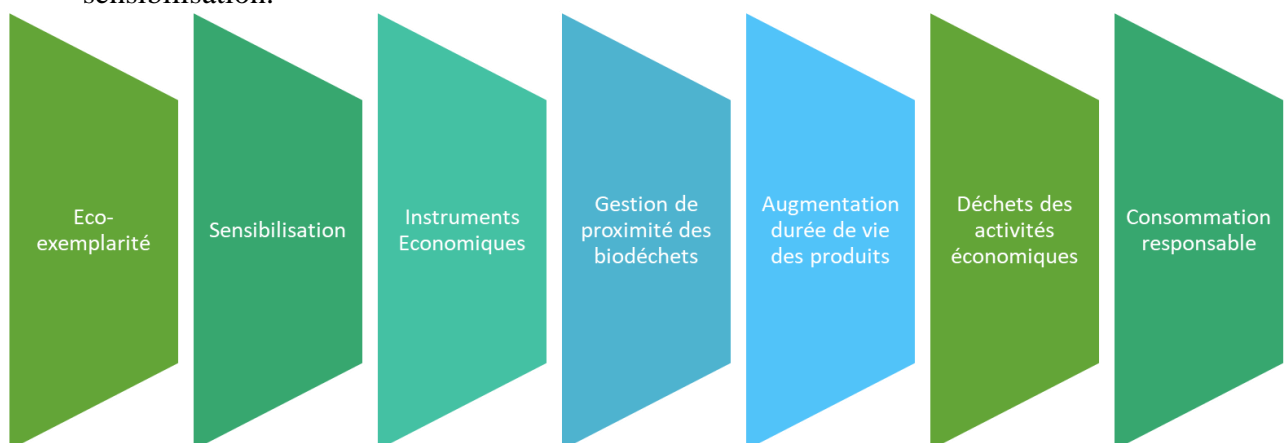
Dans ce cadre, un projet de crèche ou de maison d'assistants maternels (mam) est en cours sur le Val de Rancure.

✓ PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Suite à l'autorisation du conseil communautaire du 2 avril 2024, DLVAgglo lance à présent la phase de consultation du public du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le document complet ainsi que sa synthèse sont accessibles en ligne sur le site de la DLVA et ce jusqu'au 1er juin.

Le PLPDMA comporte 55 actions réparties en 7 axes et je vous invite particulièrement à prendre connaissance des actions des axes 1 et 2 concernant l'éco-exemplarité et la sensibilisation.



✓ POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Comme détaillé dans la dernière information municipale,

Une réunion d'informations, présentée par le service environnement de la DLVAgglo aura lieu le lundi 27 mai à 18h30.

Ensuite les containers existants seront regroupés provisoirement en 8 points, avant l'installation des colonnes définitives cet automne.

- ✓ Croisement Grande Rue/route de Malijai
- ✓ Hangar communal
- ✓ Ancien arrêt de bus
- ✓ PAV actuel (face au cimetière)
- ✓ Croisement RD12/chemin du villard/chemin de Hauteval/Chemin des Clos
- ✓ Ubac
- ✓ Hameau des Bronzets
- ✓ Croisement RD12/chemin des Bronzets

IX. ETAT CIVIL

Décès : Théodora TIMMERS, épouse de Adrianus SUIJKERBUIJK.

Huguette AUSSEL, donatrice, avec feu son mari Maurice, de son appartement du château à la Commune de Puimichel.

Mariia KUNYTSKA, mère de Maria et grand-mère de Youri, réfugiés ukrainiens.

Nous présentons nos très sincères condoléances à la famille et aux proches touchés par ce deuil.

Mariages : Marie Chantal DAUMAS et Yves PACE

Romain HUGOU et Tatiana OCAMPO-SANCHEZ

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE a été mis à jour par Léna notre secrétaire, vous retrouverez toutes ces informations sur :

<https://www.puimichel.fr/>



Département des Alpes de Haute Provence

Commune de PUIMICHEL

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 89 JUILLET 2024

I. ELECTIONS

✓ La Commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 16 Mai 2024 : proposition de 11 radiations (personnes ayant déménagées).

✓ Résultats des élections des représentants au Parlement européen sur la Commune :

Nombre de votants : 157 (69,16 %)

Candidats	Nb de Voix
Jordan BARDELLA	56
Valérie HAYER	20
Raphaël GLUCKSMANN	19
Jean LASSALLE	15
Marion MARÉCHAL	10
Florian PHILIPPOT	7
Marie TOUSSAINT	6
Manon AUBRY	5
Hélène THOUY	5
François-Xavier BELLAMY	4
Léon DEFFONTAINES	3
Yann WEHLING	2
Jean-Marc GOVERNATORI	2
François ASSELINEAU	1
Nathalie ARTHAUD	1

✓ Résultats des élections législatives sur la Commune

1^{er} tour :

Nombre de votants : 177 (79,37%) - Votes blancs : 2

Candidats	Nb de Voix
LAKHLEF TSALAMLAL Nadia	0
RAPONI Sandra	9
ROS Annabel	3
CAMPART Patricia	0
GIRARD Christian	80
BLANC Félix	41
GAUVAN Benoît	42

2^e tour :

Nombre de votants : 177 (79,37 %) - Votes blancs : 14 - Votes nuls : 6

Candidats	Nb de voix
GIRARD Christian	94
BLANC Félix	63

II. PLU

Dans un monde en constante évolution suite au dérèglement climatique, une crise énergétique ainsi que l'inflation, la recherche de **solutions durables** et écoénergétiques devient essentielle pour l'avenir de notre planète et de nos modes de vie. C'est dans ce contexte que de nouvelles constructions ou rénovations ont émergé en tant que réponse novatrice à la demande croissante d'efficacité énergétique et de réduction de l'empreinte carbone.

Une modification simplifiée du PLU est en cours pour revoir le règlement des zones Urbaines (U) et à urbaniser (AU), afin d'alléger des contraintes trop restrictives et favoriser ces nouvelles constructions.

III. CIMETIERE

Le règlement du Cimetière est en cours de modification. Les tarifs des concessions qui étaient restés inchangés depuis plus de vingt ans ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

TYPE	DUREE	CONCESSION	TARIF
Pleine terre ou caveau	30 ans	2,5 m ² (pleine terre 1place / caveau 2 places)	350€
	50 ans	2,5 m ² (pleine terre 1place / caveau 2 places)	500€
	30 ans	3,75 m ² (caveau 4 places)	550€
	50 ans	3,75 m ² (caveau 4 places)	700€
	30 ans	5 m ² (caveau 6 places)	700€
	50 ans	5 m ² (caveau 6 places)	900€

IV. TRAVAUX et AMÉNAGEMENT

✓ Révision du prix de vente des terrains du Lotissement Saint-Laurent

Les prix de vente des terrains ont été révisés à la baisse :

N°	Superficie (m ²)	Prix de vente
1	652	83 000,00 €
2	550	71 000,00 €
3	546	70 500,00 €
4	544	70 000,00 €
5	509	66 000,00 €
6	450	59 000,00 €
7	400	53 000,00 €

✓ Les ailes du Moulin sont installées



Les Charpentiers de Tradition ont réalisé un travail remarquable pour installer des ailes au moulin de Puimichel.

Photo © Jean-Baptiste FELDMANN

La souscription publique est toujours en cours sur :

<https://www.fondation-patrimoine.org>

En paiement en ligne ou par chèque via bulletins de dons qui sont disponibles au secrétariat de la Mairie. Le montant des dons s'élève à ce jour à 2 600 € et nous remercions la vingtaine de généreux donateurs.

Pour rappel, les donateurs particuliers bénéficient d'une réduction de l'impôt de



Photo © Jean-Baptiste FELDMANN

66% du montant du don. (Un don de 100€ vous fait bénéficier de 66€ de crédit d'impôt). Les donateurs professionnels bénéficient d'une réduction d'impôt de 60 %.

v. PROJETS

- ✓ Label « Village étoilé » organisé par l'ANPCEN : association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, le dossier est en cours.
- ✓ Projet « ville et village d'accueil des véhicules d'époque ».
- ✓ Des enfants de Puimichel nous ont fait la demande d'un terrain avec des bosses pour faire du vélo.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable et le projet est en cours d'exécution sur le terrain derrière les garages municipaux.

vi. ANIMATIONS

- ✓ **Dimanche 21 juillet** : La « Balade des Gens Heureux » s'est déroulée dans une bonne ambiance malgré la météo peu clémente.
Exposition de voitures anciennes, concours de lenteur ; vente de pains, viennoiseries, pizzas et fougasses cuits au four à bois du village par les boulangers Marc et Gaston ; marché artisanal des producteurs locaux.
Le repas élaboré par nos restaurateurs a connu un vif succès.
L'orage et une forte pluie ont écourté cette manifestation en début d'après-midi.
- ✓ **Jeudi 25 Juillet** : Concert DLV Agglo « Martine SCOZZESI » à 21h00. A cette occasion, le P'tit Bistrot de Puimichel nous a concocté une soirée « moules frites ».

Les animations à venir :

- ✓ **Samedi 3 août** : Les guinguettes du P'tit Bistrot de Puimichel : Aioli du chef.
- ✓ **Dimanche 8 septembre** : Course cycliste Montée de Puimichel.
- ✓ **Jeudi 12 septembre** : **Le traditionnel repas des anciens sera préparé par le P'tit Bistrot.**
L'invitation a été envoyée aux personnes concernées (nées avant 1962) qui doivent penser à nous renvoyer le coupon réponse (si ce n'est pas déjà fait) ou à se rapprocher de la Mairie s'ils ne l'ont pas reçue.
- ✓ **Mercredi 18 septembre** : Inauguration du Lotissement St Laurent, de l'entrée du village et des ailes du Moulin.

VII. VISITE DU PREFET A PUIMICHEL

Le 8 juillet, Monsieur Marc Chappuis, Préfet des Alpes de Haute-Provence, et Madame Marie-Paule Demiguel, Sous-Préfète de Forcalquier, ont rendu visite à Puimichel.

Après une discussion ouverte avec les conseillers municipaux présents dans la salle du Conseil, nous nous sommes dirigés vers l'espace "Raymond Yves" afin d'admirer les récentes ailes du Moulin, puis nous avons poursuivi notre visite à "La Chapelle" pour apprécier le point de vue sur le village et l'étendue de notre commune.

Les deux représentants de l'État ont exprimé leur admiration pour notre petit village.

VIII. Projet PHOTOVOLTAÏQUE / STEP

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) s'est réunie et le Préfet a émis un avis favorable sur l'étude préalable agricole.

Pour préparer la Commission Départementale de la Nature des sites et des paysages (CDNPS) pour la mise en compatibilité du PLU, la Sous-Préfète a organisé une réunion sur site avec les services de l'Etat et l'opérateur porteur du projet photovoltaïque.

IX. DLVAgglo

✓ *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)*

Le PLPDMA a été adopté à l'unanimité lors du dernier Conseil Communautaire du 9 Juillet.

Vous pouvez le consulter en intégralité sur le site de la DLVA, une synthèse est également consultable.

Quelques outils existent déjà :

- **Bours'Overt**, le "bon coin des végétaux" : boursouvert.org
- **Actif**, la plateforme de l'économie circulaire : actif-cci.fr
- **Sentinelles de la Nature**, la carte participative des dégradations ou des initiatives favorables à l'environnement : sentinellesdelanature.fr
- **Eco-solutions**, le guide numérique du tourisme plus écologique et responsable : monreseaupro-pnrsud.fr/les-ecosolutions/

✓ *POINTS D'APPORT VOLONTAIRE*

La salle polyvalente de la Chapelle était pleine pour la réunion d'informations, présentée par le service environnement de la DLVAgglo, le lundi 27 mai à 18h30.

Depuis début juillet, les containers existants sont regroupés provisoirement en 8 points, avant l'installation des colonnes définitives cet automne. Ils sont complétés par des bacs de tri jaunes et un container pour les verres. Les Points d'Apport Volontaire sont les suivants :

- Croisement Grande Rue/route de Malijai
- Hangar communal
- Ancien arrêt de bus
- PAV actuel (face au cimetière)
- Croisement RD12/chemin du villard/chemin de Hauteval/Chemin des Clos
- Ubac
- Hameau des Bronzets
- Croisement RD12/chemin des Bronzets

Il est rappelé que le tri est obligatoire depuis de nombreuses années dans les PAV.
Pour simplifier encore plus le geste de tri, à compter du **1^{er} septembre 2024**, les usagers pourront recycler les papiers dans les mêmes contenants que les emballages.
Plus d'informations sur :

<https://www.dlva.fr/mon-agglo-au-quotidien/environnement/tri-des-dechets/>

✓ **Bio composteur**

Depuis 2023 DLVAgglo accompagne le déploiement des sites de compostage dans les communes du territoire. L'objectif étant d'offrir une solution de tri des biodéchets aux habitants ne disposant pas d'extérieur ou ne pouvant pas composter à leur domicile. Il est complémentaire au compostage individuel. Les habitants disposant d'un jardin peuvent bénéficier d'un composteur en bois de 400 Litres pour seulement 30 euros (inscription auprès de l'accueil DLVAgglo)

Les déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, restes de repas...) représentent 30% de la poubelle des ordures ménagères d'un foyer. Le compostage de proximité permet de les valoriser directement là où ils sont produits sans avoir à les déplacer vers le site d'enfouissement. Cela contribue à la maîtrise des coûts liés au transport et au traitement. Cette gestion participe également à la diminution des gaz à effet de serre (absence de transport) et au retour au sol des matières organiques (utilisation du compost dans les jardins, espaces verts...).

Le site de compostage partagé de Puimichel sera installé Chemin des Aires au-dessus de l'ancien abribus à l'automne 2024.

Il est dimensionné pour environ 25 foyers. Il sera composé de 3 bacs en bois (et de grille anti-intrusion) dont un bac de dépôts des déchets organiques, un bac de maturation et un bac de stockage de matière sèche. Une signalétique dédiée mentionnera les consignes de dépôts des déchets car la bonne contribution de chacun contribuera à la réussite du projet. Une formation sera dispensée le jour de l'inauguration. Il sera également distribué des bio-seaux et guide du compostage aux habitants participants (inscription en mairie). Le compost produit sera mis à disposition des usagers et utilisé en tant qu'amendement organique pour les espaces verts de la commune.

Nathalie, agent référent, sera accompagnée et formée par le Maître Composteur DLVAgglo afin d'intégrer les bons gestes pour assurer l'entretien régulier.

Cette équipe se mobilise pour vous offrir un nouveau service et donner une seconde vie à nos déchets.

✓ **Mobilité**

Les tarifs du réseau Trans'Agglo ont été révisés à la baisse et sont appliqués depuis le 11 Juillet. L'achat des titres de transport est disponible en ligne sur le <https://mobilite.dlva.fr/>

Il est également possible, depuis le 18 Juillet, d'acheter vos titres de transport dans les offices de tourisme DLVAgglo selon leurs horaires d'ouverture.

Nouveaux tarifs 2024-2025

Pass	Montant	Réduction
Pass Annuel Scolaire Collège/Lycée	60€	-50%
Pass Annuel Scolaire Maternelle/Élémentaire	50€	-37,5%
Pass Annuel - 26 ans	90€	-25%
Pass Annuel + 26 ans	120€	-20%

✓ ***Hôpital de Manosque***

Un principe de versement d'une subvention d'investissement en vue des travaux d'extension du centre hospitalier Louis Raffalli à Manosque, pour accueillir des formations de la filière médicale et paramédicale a été adopté en Conseil Communautaire.

Une participation des communes et de leurs groupements est envisagée à hauteur de:

- 15 € par habitant pour Manosque
- 10 € par habitant pour les autres communes et EPCI du bassin de vie
- 1 000 000 € pour DLVAgglo

X. ETAT CIVIL

Décès : Marie Mogis née Giaquinta, mère de Alex, Joël, Denis et Josiane
Jo Godefroid, auteur de l'histoire de Puimichel

Nous présentons nos très sincères condoléances à la famille et aux proches touchés par ce deuil.

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site internet de la Commune :

<https://www.puimichel.fr/>



Département des Alpes de Haute Provence
Commune de PUIMICHEL

LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 90 OCTOBRE 2024

I. **Inauguration des nouvelles réalisations à Puimichel**

Le mercredi 18 septembre, le village de Puimichel a célébré une journée marquante avec l'inauguration de trois projets importants pour son développement et son rayonnement. En présence de Mme Demiguel, Sous-Préfète de Forcalquier, de M. Borghini, Conseiller Régional, de M. Bondil, Conseiller Départemental, de M. Bartolini, représentant de la Fondation du Patrimoine, ainsi que des adjoints des communes voisines, des agents de La DLVA et des représentants des entreprises partenaires, plusieurs réalisations ont été dévoilées.

Tout d'abord, le lotissement Saint Laurent, composé de sept lots allant de 400 à 700 m², a été présenté. Ce projet immobilier constitue une opportunité pour attirer de nouveaux habitants et dynamiser la commune.

Ensuite, l'entrée du village a été réaménagée avec la plantation d'arbres et l'installation d'une aire de pique-nique, offrant ainsi un espace convivial pour les résidents et les visiteurs.

Enfin, les ailes du moulin, symbole du patrimoine historique de Puimichel, ont été restaurées, témoignant de la volonté de la commune de préserver son passé tout en regardant vers l'avenir.

Ces projets ont bénéficié du soutien financier de l'État, de la Région Sud et du Département, à qui des remerciements ont été adressés pour leur contribution.

Ces trois réalisations symbolisent la vision de Puimichel : préserver son patrimoine, améliorer le cadre de vie de ses habitants et préparer un avenir accueillant pour de nouvelles familles.

La cérémonie s'est conclue par des échanges chaleureux autour du verre de l'amitié, partagé au "P'tit bistrot" du village, renforçant ainsi l'esprit de communauté et de convivialité.

II. **FINANCES**

• **Zone France Ruralité Revitalisation (FRR)**

Afin d'apporter un soutien plus adapté aux territoires ruraux vulnérables et d'y encourager l'implantation d'entreprises, le département des Alpes de Haute Provence est entièrement en zone FRR ce qui permet des exonérations fiscales des entreprises implantées dans ces zones.

Les entreprises seront éligibles à des dispositifs d'exonérations fiscales et sociales. Retrouvez plus d'informations sur : entreprendre.service-public.fr

• **Taxe d'habitation (THs):**

La part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés est majorée de 10%. Le taux de cette taxe passera donc de 6,46 à 7,11.

- Pour rappel : Le taux est resté inchangé depuis 2011 : 6,46%
- Le taux moyen communal au niveau départemental est de 19,19% et au niveau national 24,45%.

III. **Orange a décidé d'arrêter d'ici à 2030 son réseau cuivre**

Le réseau téléphonique et internet est fondé depuis 50 ans sur une technologie dite « cuivre » qui arrive dans votre logement ou votre local professionnel via une prise en forme de T.

Le réseau cuivre permet d'accéder à l'internet DSL (*Digital Subscriber Line*, ligne d'accès numérique), de passer des appels téléphoniques ou encore de connecter certains appareils tels que les téléalarmes ou les téléassistances.

L'opérateur Orange est propriétaire du réseau cuivre et fermera progressivement celui-ci sur tout le territoire d'ici à 2030. Ce chantier de fermeture s'inscrit dans la dynamique de modernisation des infrastructures de téléphonie fixe et d'internet qui constitue l'une des priorités du gouvernement. En effet, le réseau cuivre est vieillissant et connaît des problèmes de qualité de service qui s'accroissent. La fibre optique, qui consomme en moyenne quatre fois moins d'énergie que le cuivre, est progressivement installée car elle se révèle plus résiliente.

Ce chantier de fermeture associera les services de l'État, l'ensemble des opérateurs ainsi que les collectivités territoriales.

Qui est concerné par l'arrêt des services de téléphonie fixe et d'internet ADSL ?

Même si Orange n'est pas votre fournisseur, **tous les abonnés à un service ADSL** (*Asymmetric Digital Subscriber Line*, liaison numérique asymétrique) ou **téléphonique** via la prise en T sont concernés.

- Si vous utilisez un service de téléphonie fixe et/ou d'internet ADSL connectés via une prise en T, vous êtes concerné car ce branchement correspond à une arrivée du réseau cuivre dans votre logement.

Pour conserver votre accès téléphonique et internet, vous devrez passer à un abonnement via la fibre optique, ou toute autre technologie, avec l'opérateur de votre choix.

- Si vous avez souscrit à un abonnement via la fibre optique, c'est-à-dire si votre box est branchée à un **boîtier blanc** (sans prise en T) et que votre facture mentionne la fibre optique, alors vous n'êtes pas concernés.

IV. CIMETIERE

- Le nouveau règlement du Cimetière a été affiché devant le cimetière et est consultable sur le site puimichel.fr
- La procédure de reprise des concessions est arrivée à son terme.
Elle concerne les concessions en état d'abandon manifeste dans le cimetière n°1. Il est toujours possible de consulter la procédure en Mairie si besoin.
- Suite à la délibération n°2024/031 du 12 Août 2024, voici les nouveaux tarifs des concessions au columbarium :
 - Alvéole cinéraire de 30 ans renouvelable, pour un montant de 400 € ;
 - Alvéole cinéraire de 50 ans renouvelable, pour un montant de 500 € ;
 - Le tarif de la plaque à apposer sur le muret-stèle du jardin du souvenir est de 50 €.
 - La dispersion des cendres au jardin du souvenir est gratuite.

V. TRAVAUX et AMÉNAGEMENT

- ✓ Débroussaillage autour de la chapelle dans le cadre des « obligations légales de débroussaillage ».
- ✓ Emplois partiels d'enrobé pour l'entretien des voies communales.
- ✓ Le passage à Gué du grand Rieu a été sécurisé par la reprise et le renforcement des enrochements.
- ✓ Bio composteur : le site a été aménagé par les agents municipaux.

VI. PROJETS

- ✓ **Projet en cours** : place Gervais Bonnafoux
Réfection du mur de soutènement : Renforcer et restaurer les structures existantes pour assurer leur durabilité.
Création de places de parking délimitées : Aménager des espaces de stationnement clairement définis pour une meilleure organisation.
Réhabilitation d'une voie douce piétonne : Aménager un chemin piéton qui relie la rue du 14 juillet, la rue de l'Auro et la rue de l'Androne au chemin de Saint Elzéar, facilitant l'accès au sommet du village et à son point de vue panoramique. Ce projet inclut la construction d'escaliers, de murets-

jardinières et de parements en galets.

Création d'un îlot de fraîcheur : Aménager un espace vert avec des plantations arbustives méditerranéennes et la pose de pavés de type « médiéval » sur un lit de gravillons drainants. Nous souhaitons créer un véritable lieu de vie et de lien social dans ce quartier du vieux village, où les habitants pourront se retrouver autour d'un banc à l'ombre des arbres, favorisant ainsi les échanges et la convivialité.

- ✓ « Ville et village d'accueil des véhicules d'époque » : le dossier complet a été transmis pour obtenir le label qui permettra de faire connaître notre beau village.
- ✓ Aménagement de l'intérieur du Moulin, avec installation d'un ancien pétrin offert par Michel Allegre et de panneaux descriptifs du fonctionnement des moulins à vent.
Pour les retardataires, la souscription publique est toujours en cours jusqu'à la fin de l'année : <https://www.fondation-patrimoine.org>
En paiement en ligne ou par chèque via bulletins de dons qui sont disponibles au secrétariat de la Mairie ou à l'agence postale.
Le montant des dons s'élève à ce jour à 3 435 € et nous remercions les généreux donateurs.

VII. ANIMATIONS

- ✓ **Jeudi 12 septembre** : Le traditionnel **repas des anciens**, préparé par le P'tit Bistrot a réuni une soixantaine de personnes toujours enchantées de passer quelques moments ensemble.
- ✓ En raison de la météo, la course cycliste Montée de Puimichel prévue le 8 septembre a été annulée.

Les rendez-vous à venir :

- ✓ **Jeudi 31 Octobre**
 - Rendez-vous des enfants pour fêter Halloween à Puimichel à 15h00 à la salle de l'Atrium. Au programme : maquillage, shooting photo, atelier dessin et collecte de bonbons dans le village. Cette animation est organisée à l'initiative d'un habitant de Puimichel.
 - Le soir, une soirée spécial Halloween aura lieu au P'tit Bistrot de Puimichel.
- ✓ **11 novembre à 11h30**

Cette année, cette cérémonie revêt un caractère particulier. En effet le 3 octobre 2024 le département des Alpes-de-Haute-Provence a accueilli dans la ville de Digne-les-Bains la Flamme de la Nation. Cette Flamme prise sous l'Arc de Triomphe la veille a été transportée par les membres du Relais sacré. Après une cérémonie sur la place Charles de Gaulle regroupant près d'une centaine de représentants des communes et un défilé sur le boulevard Gassendi, la Flamme a allumé une vasque placée sur le monument du 11 novembre et a rejoint la délégation militaire départementale pour y être déposée jusqu'au 10 novembre.

Cette flamme va être recueillie par un représentant du Conseil Municipal et un enfant de la commune pour être déposée solennellement sur le monument aux morts de notre commune le 11 novembre.
- ✓ **Ciné-débat**

Le Samedi 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée avec la CCAS d'Oraison pour organiser un ciné-débat concernant ce sujet :

Vendredi 22 novembre

- **A 17h** : Inauguration du « banc rouge » sur la place du kiosque à Oraison pour rendre hommage aux victimes de féminicides
- **A 18h** : Le film « L'Amour et les Forêts » sera projeté à la Salle de l'Eden

VIII. ARBRES DE L'AN 2000

Pour l'an 2000, de nombreux jeunes arbres ont été offerts aux habitants. 24 ans plus tard, la Mairie aimerait faire un recueil photo de ces arbres, devenus grands.

Si vous possédez un arbre de l'an 2000, vous êtes invités à envoyer une photo sur l'adresse mail de la mairie : mairie@puimichel.fr

IX. DLVAgglo

✓ *Approbation de la modification des statuts de DLVAgglo*

Cette révision vise, notamment, à mettre en conformité les statuts au regard des évolutions du Code général des collectivités territoriales, à redéfinir l'intérêt communautaire de certaines compétences ainsi qu'à acter la restitution d'équipements culturels et de subventions à certaines associations

✓ *POINTS D'APPORT VOLONTAIRE*

Pour simplifier encore plus le geste de tri, depuis le **1^{er} septembre 2024**, les usagers peuvent recycler les papiers dans les mêmes contenants que les emballages (Containers jaunes).

Les nouveaux containers, plus grands, plus stables, et esthétiques seront installés prochainement sur les différents sites de PAV.

En 2025, des containers semi-enterrés seront installés au cœur du village. Le génie civil est assuré par la Commune et les containers fournis par DLVAgglo.

✓ *Bio composteur*

Inauguration du site de compostage partagé du village le **mercredi 16 octobre**, à côté de l'ancien abris bus.

Présentation du site de compostage partagé et les bonnes pratiques à adopter

Distribution de bio-seaux aux habitants pour la collecte et le transport de leurs biodéchets

Echange avec l'équipe municipale et le Maître composteur de DLVAgglo, Coraline, autour d'un apéritif au P'tit Bistrot de Puimichel

Si vous n'avez pas pu être présent, vous pouvez vous inscrire et récupérer un bio-seau à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

Nous comptons sur vous pour participer à la réduction des déchets et à la préservation de notre environnement !

✓ *Mobilité*

La DLVA met en place le Dispositif KAROS : application de covoiturage local pour des trajets domicile-travail, loisirs, services médicaux, ...

X. ETAT CIVIL

Décès : - Daniel CHAISE, père de Sophie et mari de Evelyne Cara épouse Chaise.

- Jean-Baptiste CRÉTAUX, astronome amateur, propriétaire de la lunette du « Père Josset » installée pendant plusieurs années à l'Alifant.

Nous présentons nos très sincères condoléances aux familles et aux proches touchés par ce deuil.

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site internet de la Commune :

<https://www.puimichel.fr/>